



N° 02/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	22/01/2021
Date d'affichage	22/01/2021
Date de séance	28/01/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-huit du mois de janvier à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	27	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	06	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	00	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH	X		
Votants	33	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	33	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint		X	Saindy HIRIGA	X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint		X	Hugo GARBUTT	X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
<p>Délibération N°02/2021/CTE <i>Autorisant le Maire à signer les marchés de prestations d'assurance de la commune de Tairapu-Est.</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		RUA Claude, Conseiller Municipal	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Annabella TERAITETIA	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Ueva HAMBLIN	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X	Béatrice LUCAS	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X			
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
	SUHAS Mata, Conseillère Municipale	X			X			
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	NENA Naura, Conseillère Municipale	X			X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°02/2021/CTE**

OBJET : Autorisant le Maire à signer les marchés de prestations d'assurance de la commune de Tairapu-Est.

Les marchés d'assurances arrivant à leur terme au 31 décembre 2020, par anticipation et afin d'être en conformité au regard du Code Polynésien des marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé et publié au JOPF le 19 octobre 2020, afin de disposer de marchés d'assurances dès le mois de janvier 2021.

La date butoir de remise des offres a été arrêtée au 25 novembre 2020 avant 11h00.

La consultation a été allotie en quatre lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile
- Lot 3 : Flotte automobile
- Lot 4 : Navigation

Les critères de notation retenus ont été les suivants :

- Le prix des prestations pour 50 points ;
- La qualité technique (nature et étendue des garanties) pour 30 points ;
- Les moyens de gestion et délai de traitement des dossiers (dont sinistres) pour 20 points.

Trois candidats ont répondu et ont été retenus pour l'analyse de leurs offres :

- 1) ALLIANZ
- 2) QBE
- 3) GENERALI

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 21 décembre 2020 afin d'analyser les offres reçues.

Sur le lot 1 « Dommages aux biens », le classement est le suivant :

Candidat	Prix (50)	Qualité technique (30)	Moyens de gestion et délai d'intervention (20)	Total (100)
ALLIANZ	50	22	6	78
QBE	40	16	16	72

Au regard des résultats, le **lot 1** a été attribué à **ALLIANZ**, pour une prime annuelle de **5 223 900 F CFP** pour l'ensemble des bâtiments de la commune ainsi que leurs contenus.

Conformément au CCTP de l'appel d'offres, la commune aura la faculté de faire assurer aux mêmes conditions de la police souscrite et pour la période restant à courir tout bâtiment supplémentaire acquis/loué/mis à disposition au cours du contrat.

Sur le lot 2 « Responsabilité civile », seul ALLIANZ a proposé une offre :

Candidat	Prix (50)	Qualité technique (30)	Moyens de gestion et délai d'intervention (20)	Total (100)
ALLIANZ	50	28	6	84

Au regard du résultat, le **lot 2** à été attribué à **ALLIANZ**, pour prime annuelle de **881 100 F CFP**.

Sur le lot 3 « Flotte automobile », le classement est le suivant :

Candidat	Prix (50)	Qualité technique (30)	Moyens de gestion et délai d'intervention (20)	Total (100)
GENERALI	50	24	8	82
QBE	40	22	16	78

Au regard des résultats, le **lot 3** à été attribué à **GENERALI**, pour prime annuelle de **4 424 652 F CFP** pour 78 véhicules.

Lot 3.1 pour le budget des déchets : 693 214 F CFP (5 véhicules)

Lot 3.2 pour le budget de l'eau : 313 073 F CFP (6 véhicules)

Lot 3.3 pour le budget principal : 3 418 365 F CFP (67 véhicules)

Sur le lot 4 « Navigation », seul QBE s'est positionné :

Candidat	Prix (50)	Qualité technique (30)	Moyens de gestion et délai d'intervention (20)	Total (100)
QBE	50	22	16	88

Au regard du résultat, le **lot 4** à été attribué à **QBE**, pour une prime annuelle de **316 226 F CFP** pour 2 embarcations.

L'ensemble des lots s'élève à un montant total de **10 845 878 F CFP**.

Étant donné que nous nous situons en aval de la procédure, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés ci-dessus énumérés, pour une durée d'un an.

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis pour approbation.



DELIBERATION N°02/2021/CTE du 28/01/2021

Autorisant le Maire signer les marchés de prestations d'assurance de la commune de Taiarapu-Est

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le décret n° 72.407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru au JOPF le 30 octobre 2020 ;
- Vu l'analyse des offres effectuée en commission d'appel d'offres du lundi 21 décembre 2020 ;
- Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 décembre 2020 ;
- Vu l'avis de la commission n°1 en charge des finances du 27/01/2021 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28/01/2021

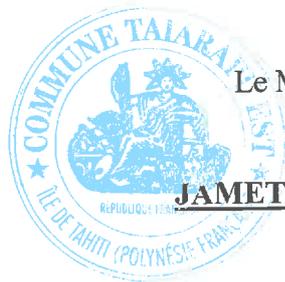
ADOPTE

Article 1^{er} : Le conseil municipal autorise le Maire signer les marchés de prestations d'assurances de la commune de Taiarapu-Est pour l'exercice 2021 comme suit :

- Lot 1 : « Dommages aux biens » attribué à ALLIANZ pour une prime annuelle de 5 223 900 F CFP TTC.
- Lot 2 : « Responsabilité civile » attribué à ALLIANZ pour une prime annuelle de 881 100 F CFP TTC.
- Lot 3 : « Flotte automobile » attribué à GENERALI pour une prime annuelle de 4 424 652 F CFP TTC (Lot 3.1 flotte automobile du budget des déchets : 693 214 F CFP ; Lot 3.2 flotte automobile du budget de l'eau : 313 073 F CFP ; Lot 3.3 flotte automobile du budget principal : 3 418 365 F CFP TTC)
- Lot 4 : « Navigation » attribué à QBE pour une prime annuelle de 316 226 F CFP TTC.

- Article 2 :** Les dépenses correspondantes seront imputées aux comptes 6161 « Assurances multirisques » de la section de fonctionnement du budget principal, du budget annexe des déchets et du budget annexe de l'eau de l'exercice en cours.
- Article 3 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.
- Article 4 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,
JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Tiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le **29 JAN. 2021**.....